

Définitions, unités et coefficients de conversion

Définitions

- Contrôle canadien:** En général, une société est sous contrôle canadien lorsque 50% ou plus de ses actions avec droit de vote sont détenues soit directement, soit indirectement par des résidents du Canada. Dans quelques cas exceptionnels, lorsqu'une branche importante d'actions est détenue par des résidents et que les autres actions sont détenues par des tiers, une société peut de fait être sous contrôle canadien, même si plus de 50% des actions avec droit de vote sont détenues par des non-résidents. [Canada, ASSP, 1989, p. 89.]
- Concession:** Entente (habituellement convenue avec le gouvernement du pays d'origine) autorisant une entreprise pétrolière étrangère à faire de la prospection et la production pétrolières dans une région sous réserve de certaines conditions. Une telle entente comporte habituellement une échéance précise et prévoit le versement d'une redevance au gouvernement concerné. [William and Myers, 1981, p. 126]
- Grands producteurs:** Sociétés dont les travaux sont surtout axées sur l'exploration et la production et qui réalisent chacune plus de 1% des recettes d'amont de l'industrie. [Canada, ASSP, 1989, p. 91]
- Participation canadienne:** Proportion du total des actions avec droit de vote détenues, directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'autres sociétés), par des résidents canadiens. [Canada, ASSP, 1989, p. 81]
- Petits producteurs:** Sociétés surtout axées sur l'exploration et la production et qui génèrent chacune moins de 1% des recettes d'amont de l'industrie. [Canada, ASSP, 1989, p. 90]
- Redevance:** Part de la production destinée au propriétaire foncier et dont les frais de production ne sont pas déduits. La redevance est payable en nature (c'est-à-dire que le titulaire de la redevance a droit à une partie du pétrole ou du gaz produit) ou en espèces (c'est-à-dire que le titulaire de la redevance a droit à l'équivalent en argent de la valeur ou du prix sur le marché de sa part de la production). [Williams and Myers, 1981, p. 656]
- Secteur d'amont:** Secteur de l'industrie pétrolière comprenant les activités et les opérations liées à la recherche, à la mise en valeur, à la production, à